

## Subvention à la Société Coopérative Ouvrière de Production LIP PRECISION INDUSTRIES

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Lip Précision Industries (LPI) est née de la reprise de l'entreprise Lip Précision par le personnel. LPI a été créée sous la forme coopérative le 1<sup>er</sup> mars 1999, avec la reprise de 20 salariés-actionnaires. Aujourd'hui, la société compte un effectif de 24 personnes.

L'activité de LPI recouvre la mécanique de précision, le décolletage de petites séries, de prototypes et d'unitaires, le tournage et le fraisage traditionnels, l'électro-érosion... Le partenariat avec les industriels locaux est important et l'entreprise offre une grande réactivité à la demande des donneurs d'ordre.

Afin de faciliter le démarrage de la société, différents partenaires financiers ont été sollicités (les salariés, le Crédit Coopératif, SOCODEN, la Région, l'ADED et EDEN).

La loi 78-736 du 20 juillet 1978 autorise les collectivités locales à verser des subventions aux sociétés coopératives ouvrières de production. Il est donc proposé d'accorder une aide à la Société LPI, d'un montant de 60 000 F. Cette aide est principalement destinée à couvrir les frais d'accompagnement et de formation à la gestion.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer, et en cas d'accord, à allouer une subvention de 60 000 F à prélever sur l'imputation 92.90.6572 code projet 91036 service 30200 abondée par un virement du compte 92.90.6068 service 30200.

«**M. BOICHON :** Monsieur le Maire, je voudrais quand même saluer, dans le cadre de cette reprise sous forme de coopérative, l'engagement des salariés qui ont remis 400 000 F dans le capital de reprise.

**M. LE MAIRE :** Et il y a pour l'instant 22 personnes.

**M. BOICHON :** Ils en ont embauché 2 autres, ils sont donc 24 aujourd'hui».

Sur avis favorable de la Commission Economie-Emploi-Tourisme et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 24 septembre 1999.*